

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Annie Gravel

<https://www.cadre21.org/membres/c9584bed909e3b6c6d4a7af9>

Date d'obtention : 2023-11-30 19:27:51

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Dans une telle situation, toujours utiliser la trousse afin de bien suivre les étapes.

Ne jamais tenter de voir les photos.

Une intervention rapide et efficace permet de stopper l'envoi de photos rapidement et limite la propagation de celles-ci.

Augmente le sentiment de sécurité de l'élève et des parents.

Intervention rapide va limiter les conséquences et les impacts chez les élèves et les parents.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je prendrai la trousse et suivrai les étapes pour être certaine de ne rien oublier.

Tout cela permet de se sentir soutenu et bien guidé.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Bienveillance et respect de la vie privée.